



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16/06/2026

DELIBERATION
n° CA 2026 – 63_b

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Département Langues et Cultures)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK
*

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 16/06/2026
DELIBERATION n° CA 2026 _ 63_b
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Département Langues et Cultures)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
07/04/2026	Adhésion à une association	920.001 - RECHLANGUE	Adhésion à Ranacles : Rassemblement National des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur